

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DES E.P.L.E.**  
Année scolaire 2021-2022

Nom Etablissement : Lycée de Saint-Just  
Type : LGT

Adresse : 21 rue des Farges – 69005 LYON

QUALITE	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	Noms	Prénoms		Noms	Prénoms	
<b>I – ADMINISTRATION – Membres de droit</b>						
Chef d'établissement, président	1 ZATAR	Karim				
Adjoint au chef d'établissement (1)	2 BIEVRE	Florence				
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 LARGERON	Annie				
Conseiller principal d'éducation (2)	4 SOULIER	Martine				
Chef des travaux	5					
<b>II - ELUS LOCAUX</b>						
Collectivité territoriale rattachement	1 RAMET	Isabelle		1 LAFORET	Catherine	
	2 LUCAS	Karine		2 OLIVIER	Pierre	
Représentants de la commune siège	1 HUSSON	Nicolas		1 POPOFF	Sophia	
	2 PROST	Anne		2 DUARTE	Marie	
<b>III – PERSONNALITES QUALIFIEES</b>						
Si membres administration = 5	1					
Si membres administration < 5	1 RUELLE	Louis				
	2 LEVERRIER	Nathalie				
Total du premier tiers	10					
<b>IV – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT</b>						
Personnels d'enseignement et d'éducation	1 PORTEJOIE	Céline		1 CHEDIN	Maxime	
	2 UBACH	Stéphane		2 CHAUDY	Stéphane	
	3 DELANNOY	Cécile		3 CHAUVIN	Raphaël	
	4 BARNY	Juliette		4 HOUSSIN--MONELLO	Matteo	
	5 GUILHIN	Gilles		5 DUREL	Thomas	
	6 AUDRAS	Damien		6 CONVERS	Emmanuelle	
	7 DUDERMEL	Olivier		7 PITRE-MADINIER	Edith	
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	1 ESCH	Bernadette		1 BAINAS	Emmanuel	
	2 NICOLAS	Lucie		2		
	3 DROUI	Aïssa		3		
Total du deuxième tiers	10					
<b>V – ELUS DES PARENTS D'ELEVES</b>						
	1 BUTEAU-BESLE	Sandra		1 ALGOURDIN	Bruno	
	2 FAVIER	Sylvain		2 ROUINA	Perrine	
	3 CARABOEUF	Sybille		3 WOLF	Isabelle	
	4 JULIEN	Vincent		4 WOLTER	Florence	
	5 BLANCHET	Fabien		5 MOSNIER	Maryline	
<b>– ELUS DES ELEVES</b>						
5 représentants des élèves dont 1 au moins issu des classes post-bac si elles existent. Ils sont élus par les délégués des élèves et les membres du CVL parmi les membres titulaires et suppléants du CVL.	1 LEPOUTRE	Quentin	S2	1 TCHEKOUDEU	Ingrid	E2
	2 BISLIMI	Jon	T05	2 RONGIER	Carla	107
	3 JAOUADI-DELAUNAY	Naël	T03	3		
	4 COTRAUD	Pierre	T01	4		
	5 BICHE	Lana	108	5		
Total du troisième tiers	10					
<b>Total membres du CA</b>	<b>30</b>		<b>Quorum (moitié + 1) : (3)</b>			

**Rappel :**

- (1) ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement, en cas de pluralité d'adjoints.  
(2) le plus ancien (par l'ancienneté dans le poste au niveau de son affectation dans l'établissement)  
(3) Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil d'administration est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de cinq jours et maximum de huit jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.

**CONSEIL DE DISCIPLINE DES E.P.L.E.**

Année scolaire 2021-2022

Nom Etablissement : Lycée de Saint-Just

Adresse : 21 rue des Farges – 69005 LYON

Type : LGT

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS (1)	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
<b>I – ADMINISTRATION - Membres de droit</b>				
Chef d'établissement (2)	<b>1 ZATAR</b>	Karim		
Adjoint au chef d'établissement (3)	<b>2 BIEVRE</b>	Florence		
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	<b>3 LARGERON</b>	Annie		
Conseiller principal d'éducation (4)	<b>4 NATECH</b>	Myriam		
Total du premier tiers	4			
<b>II – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT(5)</b>				
Personnels d'enseignement et d'éducation	<b>1 BARNY</b>	Juliette	1 PORTEJOIE	Céline
	<b>2 CHAUVIN</b>	Raphaël	2 UBACH	Stéphane
	<b>3 DUDERMEL</b>	Oliver	3 DUPLAT	Patrick
	<b>4 AUDRAS</b>	Damien	4 CARPENTIER	Clémentine
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	<b>1 NICOLAS</b>	Lucie	1 ESCH	Bernadette
	5			
<b>III – ELUS DES PARENTS D'ELEVES (5)</b>				
	<b>1 BUTEAU-BESLE</b>	Sandra	1	
	<b>2 MOSNIER</b>	Maryline	2 JULIEN	Vincent
<b>- ELUS DES ELEVES (6)</b>				
	<b>1 DEBUICHE</b>	Elora	1 TAVERNIER	Anabela
	<b>2 COURTIAT</b>	Albane	2 BERTHOLINO	Enzo
	<b>3 MAMADOU</b>	Julien	3 TOUR	Mehdi
Total du troisième tiers	5			
<b>Total membres du CD</b>	<b>14</b>	<b>Quorum (moitié + 1) : 8 (7)</b>		

**Rappel :**

- (1) Pour chaque membre élu du conseil de discipline, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions.
- (2) Le conseil de discipline est présidé par le chef d'établissement ou, en cas d'absence de celui-ci, par son adjoint.
- (3) ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints.
- (4) Désigné par le conseil d'administration, sur proposition du chef d'établissement.
- (5) Les représentants des personnels, des parents d'élèves sont élus chaque année en leur sein par les membres titulaires et suppléants du CA appartenant à leurs catégories respectives.
- (6) Les représentants des élèves sont élus chaque année en leur sein par les délégués des élèves lors de leur première réunion en assemblée générale.
- (7) Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil de discipline est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit.

**CONSEIL DES DELEGUES POUR LA VIE LYCEENNE**

Année scolaire 2021-2022

Nom Etablissement : Lycée de Saint-Just

Adresse : 21 rue des Farges – 69005 LYON

Type : LGT

QUALITE	TITULAIRES (1)			SUPPLEANTS (1)		
	Noms	Prénoms		Noms	Prénoms	
<b>I – ADMINISTRATION – Membres de droit</b>						
Chef d'établissement, président (2)	1 ZATAR	Karim				
<b>II - DESIGNES DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT (3)</b>						
Personnels d'enseignement d'éducation et d'assistance éducative ou pédagogique (4)	1 CHAUDY	Stéphane				
	2 HOUSSIN MONELLO	Matteo				
	3 SOULIER	Martine				
	4 SEUX	Murielle				
	5 CONVERS	Emmanuelle				
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS) (4)	1 NICOLAS	Lucie				
	2 ESCH	Bernadette				
	3 DROUI	Aïssa				
<b>III – ELUS DES PARENTS D'ELEVES (4-5)</b>						
	1 FAVIER	Sylvain				
	2 WOLTER	Florence				
<b>IV – ELUS DES ELEVES</b>						
- 10 représentants (pour 2 ans) (6)	1 MARTINIE	Lili	T06	11 SCHABEL	Julianne	T06
	2 LANSON	Jade	T06	12 PYREK	Gaspard	207
	3 RONGIER	Carla	107	13 CURA	Maiwenn	102
	4 TESSIER	Madeleine	T05	14 BICHE	Lana	108
	5 GUTIERREZ	Faustine	T10	15		
	6 BISLIMI	Jon	T05	16		
	7 BOURBIA	Emma	T04	17		
	8 COTRAUD	Pierre	T01	18		
	9 DEBUICHE	Elora	T03	19		
	10 JAOUADI-DELAUNAY	Naël	T03	20		
<b>Total membres du CVL</b>	<b>21</b>	<b>Total élèves :</b>		<b>Total personnels et parents :</b>		

**Rappel :**

- (1) Pour chaque élève titulaire, un suppléant est élu dans les mêmes conditions. Lorsque le titulaire élu par l'ensemble des élèves de l'établissement est en dernière année de cycle d'études, son suppléant doit être inscrit dans une classe de niveau inférieur. Un membre suppléant ne peut siéger qu'en l'absence du titulaire. Lorsqu'un membre titulaire cesse d'être élève de l'établissement ou démissionne, il est remplacé par son suppléant pour la durée du mandat restant à courir.
- (2) Le conseil est présidé par le chef d'établissement. Il peut, à son initiative, ou à la demande de la moitié des membres du conseil, inviter à participer à la séance toute personne dont la consultation est jugée utile.
- (3) Les représentants des personnels sont désignés chaque année, pour cinq d'entre eux, parmi les membres volontaires des personnels d'enseignement d'éducation et d'assistance éducative ou pédagogique, et pour trois d'entre eux, parmi les membres volontaires des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service de l'établissement, par le CA du lycée, sur proposition des représentants de leur catégorie au sein du CA.
- (4) Les personnels de l'établissement et les parents d'élèves assistent, à titre consultatif, aux réunions du CVL dont le nombre est égal à celui des élèves.
- (5) Les parents d'élèves sont élus, en leur sein, par les représentants des parents d'élèves au CA.
- (6) Les dix représentants des élèves sont élus pour deux ans par l'ensemble des lycéens de l'établissement. Le CVL est renouvelé par moitié tous les ans. Pour l'année scolaire 2019-2020, il convient d'élire 5 nouveaux représentants dont le mandat durera 2 ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2021.

**COMMISSION D'HYGIENE ET DE SECURITE DES E.P.L.E.**

Année scolaire 2021-2022

Nom Etablissement : Lycée de Saint-Just

Effectifs pris en compte : 1531

Adresse : 21 rue des Farges – 69005 LYON

Type : LGT OU LP

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS (1)	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
<b>I – ADMINISTRATION – Membres de droit</b>				
Chef d'établissement, président	1 ZATAR	Karim		
Adjoint au chef d'établissement (2)	2 BIEVRE	Florence		
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 LARGERON	Annie		
Conseiller principal d'éducation (3)	4 SOULIER	Martine		
Chef des travaux	5			
<b>II – ELUS LOCAUX</b>				
Collectivité de rattachement	1 RAMET	Isabelle	LUCAS	Karine
Total du premier tiers	6			
<b>III – PERSONNELS DESIGNES DE L'ETABLISSEMENT (4)</b>				
Personnels d'enseignement	1 CHAUDY	Stéphane	1 GUILHIN	Gilles
	2 CARPENTIER	Clémentine	2 PITRE MADINIER	Edith
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS) 2 si > 600 élèves 1 si < 600 élèves	1 DROUI	Aïssa	1 NICOLAS	Lucie
	2 ESCH	Bernadette	2	
Total du deuxième tiers	3 ou 4			
<b>IV – PARENTS D'ELEVES DESIGNES (5)</b>				
	1 CARABOEUF	Sybille	1 ALGOURDIN	Bruno
	2 JULIEN	Vincent	2 BLANCHET	Fabien
<b>– ELEVES DESIGNES (6)</b>				
	1 BOURBIA	Emma	1 JAOUADI DELAUNAY	Naël
	2 SCHABEL	Julianne	2	
Total du troisième tiers	4			
<b>V – EXPERTS (7)</b>				
Médecin de prévention	1			
Médecin de l'éducation nationale	1 BERGER	Nicole		
Infirmière	1 LEYGLENE	Coralie		
<b>VI – A.C.M.O. DESIGNÉ (8)</b>				
	1 DROUI	Aïssa		
<b>Total membres de la CHS</b>	<b>17</b>			

**RAPPEL :**

- (1) Il est désigné autant de membres suppléants que de membres titulaires pour les représentants du personnel, des parents d'élèves et des élèves.
- (2) L'adjoint au chef d'établissement assiste de droit aux réunions de la CHS. En cas d'empêchement du chef d'établissement, il en assure la présidence. Lorsqu'il n'assure pas la présidence, l'adjoint au chef d'établissement n'a pas de voix délibérative.
- (3) siégeant au CA.
- (4) Les représentants du personnel sont désignés par les membres représentants des personnels au CA, parmi les électeurs des collèges de personnel au CA.
- (5) Désignés au sein du CA par les représentants des parents d'élèves qui y siègent.
- (6) Les représentants des élèves sont désignés au sein du conseil des délégués pour la vie lycéenne par ces derniers.
- (7) Ces personnes assistent de droit aux séances de la CHS en qualité d'expert. Elles n'ont donc pas de voix délibérative.
- (8) Agent chargé de la main d'œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, désigné par le chef d'établissement.

## Composition du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté

Membres de droit	
	VATE Bérangère
Parents désignés par les fédérations de parents d'élèves	
	1 ROUINA Perrine 2 Maryline MOSNIER
Elèves désignés parmi les élus du CVL	
	1 BICHE Lana 2 DEBUICHE Elora
Personnels enseignants désignés par les membres représentants des personnels au CA, parmi les électeurs des collèges de personnel au CA	
	1 UBACH Stéphane 2 RENAUD Maud 3 PITRE MADINIER Edith
Personnels PATOSS désignés par les membres représentants des personnels au CA, parmi les électeurs des collèges de personnel au CA	
	1 LEYGLENE Coralie
CPE désigné	
	1 COSTANTINI Catherine

## Composition de la Commission Fonds social

Chef établissement ou son représentant	
	BIEVRE Florence
Service gestion	
	1 NICOLAS Lucie
Parents désignés par les fédérations de parents d'élèves	
	1 LE CHATELIER Emmanuelle 2 WOLTER Florence
Elèves désignés parmi les élus du CVL	
	1 COTRAUD Pierre 2 TESSIER Madeleine
Personnel enseignant désigné par les membres représentants des personnels au CA, parmi les électeurs des collèges de personnel au CA	
	1 DUREL Thomas
Personnel PATOSS désigné par les membres représentants des personnels au CA, parmi les électeurs des collèges de personnel au CA	
	1 ROSSIGNOL Ghislaine
CPE désigné	
	1 SOULIER Martine

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**Année scolaire 2021-2022

Nom Etablissement : Lycée de Saint-Just

Adresse : 21 rue des Farges - 69005 LYON

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE L'EPLÉ**

Membres avec voix DÉLIBÉRATIVE				
QUALITÉ	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
I – PRÉSIDENT	1 ZATAR	Karim		
II – ELUS	1 NICOLAS	Lucie	1 BAINAS	Emmanuel
	2 JULIEN	Vincent	2 BLANCHET	Fabien
	3 CARABOEUF	Sybille	3 ALGOURDIN	Bruno
	4		4	
	5		5	

*Rappel :*  
(1) Président : représentant légal de l'établissement ou son représentant (Article L1411-5)  
(2) 5 titulaires et 5 suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste  
(3) **En cas de partage égal des voix, le président a voix prépondérante (si cela a été décidé dans le fonctionnement de la CAO)**

**REPRÉSENTATION DE L'EPLÉ A LA CAO DU GROUPEMENT DE COMMANDES avec lequel il conventionne**

Membres avec voix délibérative (L1414-3 du CGCT)				
QUALITÉ	TITULAIRE		SUPPLÉANT (2)	
	Nom	Prénom	Nom	Prénom
(1)	1 BAINAS	Emmanuel	1 DROUI	Aïssa

*Rappel :*  
(1) Un représentant de la CAO de chaque membre du groupement (c'est-à-dire de l'EPLÉ), élu parmi ses membres ayant voix délibérative  
(2) Pour chaque membre titulaire, un membre suppléant peut être prévu

Le président de la commission peut désigner des personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation. Celles-ci sont convoquées et peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la CAO.  
La CAO peut également être assistée par des agents des membres du groupement, compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.  
Le comptable du coordonnateur du groupement, si celui-ci est un comptable public, et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres, lorsqu'ils y sont invités. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.